

***Organisation et règlement sportif
Île De France***

SAISON 2025 / 2026

(Version – 09/09/2025)

M9 – M11 – M13 SABRE

1 - Entraînement des Jeunes M9 :

Objectif : découverte de l'opposition en dehors de son club.

Tous les M9 peuvent participer à ces entraînements des jeunes (EDJ). Ces entraînements se déroulent uniquement au sabre non électrique, lame 0 ou 2. Il y a cinq entraînements sur la saison (4 en individuels et 1 par équipe). Ces entraînements sont mixtes, et ne donnent lieu à aucun classement, pour l'ensemble de ces EDJ.

Déroulement des EDJ M9 :

Piste : Ligne de mise en garde à 4 mètres et longueur de 10 mètres

En individuel :

- Un tour de poule.
- Constitution de différents tableaux de 8 en fonction du tableau principal. Cela permet de constituer différentes divisions par force. Toutes les places seront tirées.

Chaque EDJ se tire au sabre non électrique.

En équipes :

Il s'agit d'équipes de 2, pouvant être mixtes. L'équipe gagnante d'une rencontre est l'équipe arrivée la première à 12 touches (quatre relais de 3 touches).

POULES : Un premier tour de poulettes de 4 équipes sera constitué. Il sera suivi ensuite de tableaux par groupe de niveau (tableaux A, B, C...)

A chaque EDJ M9, aucun classement général n'est établi. Il n'existe aucun lien entre chaque EDJ. **Il s'agit véritablement d'un entraînement** – Aucun « coaching » n'est autorisé.

2 - Entraînement des Jeunes M11 :

Objectif : découverte de l'opposition en dehors de son club.

Ces entraînements des jeunes (EDJ) M11 se déroulent au sabre électrique, lame 0 ou 2.

Il y a cinq EDJ M11 (4 en individuels et 1 par équipe). Ces EDJ sont mixtes, sans aucune notion de classement général. Il n'y a donc pas de finale d'EDJ, mais un dernier EDJ. Les M9 ne peuvent pas participer aux EDJ M11.

Déroulement des EDJ M11 :

Piste : Ligne de mise en garde à 4 mètres et longueur de 14 mètres

En individuel : 2 formules

Formule EDJ 1, EDJ 2 :

- 1er tour de poule (grandes poules de 7,8), matchs en 4 touches
- 2e tour de poule (petites poules par niveaux, de 4, 5), matchs en 8 touches avec pause de 30" à 4 touches

Formule EDJ 4 et finale EDJ :

- Deux tours de poule, matchs en 4 touches
- Tableaux d'élimination directe (A, B,...), matchs en 8 touches avec pause de 30" à 4 touches

En équipes :

Il s'agit d'équipes de 2, pouvant être mixtes. L'équipe gagnante d'une rencontre est l'équipe arrivée la première à 16 touches (quatre relais de 4 touches).

POULES : Un premier tour de poulettes de 4 équipes sera constitué. Il sera suivi ensuite de tableaux par groupe de niveau (tab A, B, C...)

3 - Entraînement des jeunes M13 :

Objectif : apprentissage de la compétition.

Il y a cinq EDJ M13 (4 en individuels et 1 par équipe). Ces compétitions ne sont pas mixtes. Pour toutes ces rencontres l'utilisation d'une arme électrique 2 est obligatoire.

Déroulement des EDJ M13 :

Piste : Ligne de mise en garde à 4 mètres et longueur de 14 mètres

En individuel :

- Un tour de poule
- Un tableau d'élimination directe (1 tour)
- Les gagnants du tableau d'élimination directe passent en division 1, les perdants en division 2.

En équipes :

Il s'agit d'**équipes de trois tireur(se)s, appartenant au même club**, non mixtes, avec la possibilité d'avoir un remplaçant.

Pour l'épreuve IDF :

- 1 tour de poules de 4, 5 équipes avec 3 relais de 5 touches.

- Un tableau d'élimination directe (1 tour) et répartition en division à la suite du premier tour de tableau. Matches en 36 touches, relais de 4 touches.

4 - Diplômes de participations et médailles :

A chaque EDJ M9, M11, les enfants reçoivent une médaille de participation.

La LIFE modernise ces récompenses. Plus modernes, plus interactives et plus écologiques. Les objectifs sont :

- D'encourager la participation régulière des enfants,
 - De les rendre acteurs de leurs diplômes avec un système de pastilles à coller,
 - De promouvoir une démarche pédagogique et écologique avec 2 diplômes imprimés sur papier recyclé sur « ma tenue d'escrime » et « les 6 réflexes sportifs pour protéger la planète ».
-
- 1^{ère} participation à un EDJ : diplôme « ma tenue d'escrime » + pastille n°1 verte.
 - Participation à son 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e EDJ : pastilles n°2 à n°6 vertes.
 - Participation à son 7^e EDJ : diplôme « les 6 réflexes sportifs pour protéger la planète » + pastille n°1 orange.
 - Participation à son 8^e, 9^e, 10^e, 11^e et 12^e EDJ : pastilles n°2 à n°6 oranges.

Au 3^e, 6^e, 9^e, et 12^e EDJ : une médaille en bois sur le thème des mousquetaires : Athos, Portos, Aramis et D'Artagnan.

L'objectif étant de recomposer l'équipe des 4 mousquetaires en 3 ou 4 années de participation.

5 - Animation régionale M9 – M11 :

L'objectif de cette nouveauté IDF, est de proposer une animation hors compétition sans classement aux M9 et M11, débutants ou moins aguerris à l'opposition compétitive.

Afin d'animer cette demi-journée, des animateurs et éducateurs en cours de formation seront chargés, sous la responsabilité des Maîtres d'armes présents :

- De l'échauffement,
- Des fondamentaux,
- Des assauts encadrés,
- Du goûter.

Cette animation ne devra pas excéder 3 heures tout compris.

Chaque enfant recevra un diplôme de participation et/ou médailles.

Les Conseillers Techniques Sportifs, rappellent que pour toutes les catégories jeunes, le Maître d'Armes est avant tout un éducateur pour les tireur(se)s, les arbitres et les parents, et non un entraîneur ou un coach !!

M13 FLEURET - EPEE

1 - Challenge de France National M13 :

Pour se qualifier au challenge de France M13 dont le quota de participants est défini par la FFE (voir quotas), il existe 2 filières :

1. **Une filière LIFE** permettant de qualifier **25%** du quota IDF au classement IDF. Le classement LIFE M13 se compose de 3 compétitions au **périmètre défini** :
 - Une épreuve par département - Open **Coef 1** – Avant le 31/12
 - Une épreuve interdépartementale - Open **Coef 1,5** – Avant le 31/03
 - Découpage au Fleuret : 93-75 ; 92-95 ; 77-94 ; 91-78
 - Découpage à l'Épée : 75-93 ; 92-95-78 ; 91-94-77
 - Le championnat IDF individuel – avec quotas départementaux **Coef 2**
2. **Une filière départementale** permettant de qualifier **75%** restants par répartition de quotas départementaux :
 - Ce nombre est réparti par quotas sur les départements selon les critères qu'ils définissent.

2 – Championnat IDF par équipes mixtes

Le Championnat IDF par équipe est une compétition mixte. Les équipes sont composées de 2 filles et 2 garçons M13 avec la possibilité d'ajouter un remplaçant de chaque sexe.

- **Équipes de Comités Départementaux et/ou de clubs.**
- L'épreuve est Open.

Une note spécifique précisera ultérieurement les modalités d'engagement et de désignation des arbitres pour la saison M13 au fleuret et à l'épée.

M15

La LIFE organise une **épreuve individuelle IDF**, un **championnat IDF individuel** et un **championnat IDF par équipe de club**.

L'ensemble de ces compétitions régionales est ouvert uniquement aux tireur(se)s franciliens.

En parallèle de ces compétitions de LIFE M15 se déroule la **filière H2036** dont elle organise les 2 premières étapes (1/8^e et ¼ de finale).

ATTENTION :

Les épreuves individuelles et par équipes de la filière H2036 sont accessibles aux tireurs licenciés auprès de la FFE

A l'issue des compétitions individuelles, il est établi un classement IDF qui constitue le résultat final de « la coupe LIFE ». Les trois premiers et premières de ce classement sont récompensé(e)s (voir règlement financier).

Le championnat IDF par équipes décerne le titre de **champion IDF** par équipes

ÉPREUVES INDIVIDUELLES M15

Inscription :

Pour chaque épreuve, les clubs doivent s'inscrire en utilisant l'engagement en ligne disponible sur le site FFE.

Classement initial :

Le classement IDF actualisé est utilisé comme classement de départ pour la constitution des poules. Avant la première épreuve IDF, le classement utilisé est le classement IDF de l'année N-1 purgé des tireur(se)s ne faisant plus partie de la catégorie.

Formule :

Un tour de poules sans éliminés et tableau d'élimination directe (formule classique). En fonction du nombre d'engagés et du nombre de pistes, cette formule est susceptible d'évoluer pour que les tireur(se)s puissent faire le plus de matchs possibles. Dans ce cas, le directoire technique pourra modifier la formule le jour de la compétition.

Récompenses :

Voir règlement financier.

Arbitrage :

Application du règlement FFE.

Voir règlement financier.

➤ **QUALIFICATION POUR LA FÊTE DES JEUNES INDIVIDUELLE**

Pour se qualifier à la fête des jeunes, il existe deux filières :

1. **Une filière LIFE** qui permet de qualifier 26 tireur(se)s par arme sur l'ensemble du territoire. Ce nombre de tireur(se)s est réparti par quota pour chaque Ligue régionale. Ce quota est déterminé par le nombre de tireur(se)s présents lors de l'épreuve de 1/8^{ème} de finale H2036 interdépartementale (voir règlement FFE).
2. **Une filière H2036** avec trois étapes. Un 1/8^{ème} de finale (épreuve interdépartementale), un 1/4 de finale (épreuve IDF au fleuret et à l'épée, nationale au Sabre) et une 1/2 finale (épreuve nationale).
 - 1/8^e de finale H2036 : **Open à toutes les armes**, Selon le découpage territorial suivant :
 - Seine-Saint-Denis (93) / Paris (75)
 - Hauts-de-Seine (92) / Yvelines (78) / Val d'Oise (95)
 - Essonne (91) / Val de Marne (94) / Seine et Marne (77)
 - 1/4 de finale H2036 : **Open à toutes les armes**, sous réserve d'apparaître au classement IDF M15.
 - 1/2 finales H2036 : **Un quota FFE par Ligue régionale** détermine le nombre de qualifiés pour les 1/2 finales nationales. Le classement IDF servira de référence pour l'attribution des quotas.

ÉPREUVES PAR ÉQUIPES M15

Inscriptions au championnat IDF par équipes :

Les clubs doivent s'inscrire en utilisant l'engagement en ligne disponible sur le site FFE.

Formule du championnat IDF par équipes :

Tableau d'élimination directe toutes places tirées.

Les équipes seront classées dans le tableau en fonction du classement IDF de leurs tireur(se)s (3 mieux classé(e)s IDF, pris en compte les places, si égalité les points, et tirage au sort si de nouveau égalité). Un décalage par club sera effectué uniquement pour le premier tour.

Arbitrage :

Pour une ou deux équipes, le club doit inscrire au moins un arbitre.

A partir de trois équipes, le club doit inscrire deux arbitres.

Pour éviter que certains arbitres ne se déplacent inutilement et pour gérer au mieux les dépenses occasionnées, la LIFE **contactera le ou les clubs pour lesquels un arbitre ne sera pas exigé**. Nous veillerons à ce qu'une rotation soit effectuée afin que les mêmes clubs ne soient pas toujours sollicités.

➤ QUALIFICATION À LA FÊTE DES JEUNES PAR ÉQUIPES

La fête des Jeunes est une compétition par équipes de Ligues régionales. La LIFE a la possibilité d'inscrire 3 équipes IDF par arme et éventuellement une quatrième si une équipe francilienne est arrivée première à la fête des jeunes l'année précédente.

Sélection pour le(s) regroupement(s) LIFE :

M15	Classement National	Classement IDF
SABRE HOMMES*	Les 8 premiers tireurs franciliens au national M15 dans l'arme.	8 tireurs sélectionnés par la LIFE, au classement IDF, ne faisant pas partie des 8 tireurs déjà sélectionnés par le classement national.
SABRE DAMES*	Les 8 premières tireuses franciliennes au national M15 dans l'arme.	8 tireuses sélectionnées par la LIFE, au classement IDF, ne faisant pas partie des 8 tireuses déjà sélectionnées par le classement national.
FLEURET HOMMES*	Les 8 premiers tireurs franciliens au national M15 dans l'arme.	8 tireurs sélectionnés par la LIFE, au classement IDF, ne faisant pas partie des 8 tireurs déjà sélectionnés par le classement national.
FLEURET DAMES*	Les 8 premières tireuses franciliennes au national M15 dans l'arme.	8 tireuses sélectionnées par la LIFE, au classement IDF, ne faisant pas partie des 8 tireuses déjà sélectionnées par le classement national.
EPEE HOMMES*	Les 8 premiers tireurs franciliens au national M15 dans l'arme.	8 tireurs sélectionnés par la LIFE, au classement IDF, ne faisant pas partie des 8 tireurs déjà sélectionnés par le classement national.
EPEE DAMES*	Les 8 premières tireuses franciliennes au national M15 dans l'arme.	4 tireuses sélectionnées par la LIFE, au classement IDF, ne faisant pas partie des 8 tireuses déjà sélectionnées par le classement national.

* si une tireuse ou un tireur manque une ou plusieurs épreuves H2036 pour des raisons de sélections en catégories supérieures, les CTS se réservent le droit de l'intégrer dans l'équipe IDF de leur choix afin de pas pénaliser sportivement notre région (avenant bureau IDF – 17/01/2019).

Les compositions des équipes seront communiquées lors des regroupements. Elles seront constituées par les capitaines d'équipes et les CTS par examen :

- Des critères de participation et d'investissement tout le long de la saison sportive,
- Des résultats sportifs,
- De l'absence de carton noir reçu durant la saison sportive.

REGROUPEMENT(S) :

Objectif : cohésion des équipes franciliennes M15

Pour les tireur(se)s sélectionné(e)s dans les équipes franciliennes, la LIFE organise des regroupements qui ont pour objectif de créer une cohésion et de constituer une véritable délégation Francilienne, quels que soient l'arme, le sexe et le club.

M17 – M20

La LIFE organise des **épreuves IDF individuelle (2 au fleuret et à l'épée, une au sabre), un championnat IDF individuel et un championnat IDF par équipes de clubs.**

L'ensemble de ces compétitions régionales est ouvert uniquement aux tireur(se)s francilien(ne)s.

À l'issue des compétitions individuelles, il est établi un classement IDF qui constitue le résultat final de « la coupe LIFE ». Les trois premiers et premières de ce classement sont récompensé(e)s (voir règlement financier).

Le championnat IDF par équipes **décerne le titre de champion IDF, remplace les épreuves sélectives IDF par équipes N3 et sert de base pour l'octroi des quotas IDF** pour le championnat de France par équipes N3. Placé antérieurement à la filière de qualification FFE (épreuves nationales par équipes, ½ finales nationales) ce championnat est ouvert à tous(tes) les tireur(se)s.

ÉPREUVES INDIVIDUELLES M17 et M20

Inscription :

Pour chaque épreuve, les clubs doivent s'inscrire en utilisant l'engagement en ligne disponible sur le site FFE.

Classement initial :

Le classement national FFE actualisé est utilisé comme classement de départ pour la constitution des poules. En M17 et M20, avant la première épreuve nationale de l'arme et de la catégorie concernée, le classement utilisé est celui de l'année N-1 purgé des tireur(se)s ne faisant plus partie de la catégorie.

Formule :

Un tour de poules sans éliminés et tableau d'élimination directe (formule classique). En fonction du nombre d'engagés et du nombre de pistes, cette formule est susceptible d'évoluer pour que les tireur(se)s puissent faire le plus de matchs possibles. Dans ce cas, le directoire technique pourra modifier la formule le jour de la compétition.

Récompenses :

Voir règlement financier.

Arbitrage :

Application du règlement FFE.

Voir règlement financier.

➤ **QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17 - M20 INDIVIDUELS :**

- Pour les championnats de France de **Nationale 1 à toutes les armes** – Qualification par le classement national (voir le règlement FFE).
- Pour les championnats de France de **Nationale 2 fleuret homme et épée homme** – Qualification par le classement national (voir le règlement FFE).
- Pour les championnats de France de **Nationale 2 sabre homme et dame** – Open sous réserve d'avoir participé à au moins une épreuve nationale et une épreuve régionale.
- Pour les championnats de France de **Nationale 2 fleuret dame et épée dame** – Qualification uniquement sur quota IDF.
- Pour les championnats de France de **Nationale 3 fleuret homme et épée homme** – Qualification uniquement sur quota IDF.

Pour prétendre à un quota IDF, il est nécessaire d'apparaître dans le classement IDF par la participation à au moins une épreuve régionale.

ÉPREUVES PAR ÉQUIPES M17 et M20

Inscriptions au championnat IDF par équipes :

Les clubs doivent s'inscrire en utilisant l'engagement en ligne disponible sur le site FFE.

Formule du championnat IDF par équipes :

Tableau d'élimination directe toutes places tirées.

Les équipes seront classées dans le tableau en fonction du classement national de leurs tireur(se)s (3 mieux classés FFE pris en compte les places, si égalité les points, et tirage au sort si de nouveau égalité). Un décalage par club sera effectué uniquement pour le premier tour.

Arbitrage :

Pour une ou deux équipes, le club doit inscrire au moins un arbitre.

A partir de trois équipes, le club doit inscrire deux arbitres.

Pour éviter que certains arbitres ne se déplacent inutilement et pour gérer au mieux les dépenses occasionnées, la LIFE **contactera le ou les clubs pour lesquels un arbitre ne sera pas exigé**. Nous veillerons à ce qu'une rotation soit effectuée afin que les mêmes clubs ne soient pas toujours sollicités.

➤ **QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17 - M20 EQUIPE N1/N2 :**

- Pour les championnats de France de **Nationale 1 et Nationale 2** aux trois armes :
Qualification par le classement national (voir le règlement FFE).

➤ **QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17 - M20 EQUIPE N3 :**

- **A toutes les armes :**

Qualification pour **les équipes classées de 9 à 12** à l'issue de la filière de qualification FFE (½ finales ou classement FFE par équipes)

- **Au Fleuret hommes et à l'épée hommes et dames :**

Qualification en N3 par quota régional à l'issue du championnat IDF par équipes (déduction faite des équipes qualifiées par la filière FFE)

- **Au fleuret dames et au sabre dames et hommes :**

Le championnat de France de N3 est ouvert sans quota sous réserve d'**avoir participé au championnat IDF par équipes**

SENIORS

La LIFE organise deux **épreuves IDF individuelles, un championnat IDF individuel et un championnat IDF par équipes de clubs.**

L'ensemble de ces compétitions régionales est ouvert uniquement aux tireur(se)s franciliens. A l'issue des compétitions individuelles, il est établi un classement IDF qui constitue le résultat final de « la coupe LIFE ». Les trois premiers et premières de ce classement sont récompensé(e)s (voir règlement financier).

Le championnat IDF par équipes **octroie le titre de champion IDF par équipes.** Il est **ouvert à tous(tes) les tireur(se)s** quel que soient la division nationale dans laquelle il évolue.

Pour les armes avec un quota IDF pour la qualification au championnat de France N3 (épée hommes et dames, fleuret hommes), la LIFE organise une **épreuve sélective N3.**

ÉPREUVES INDIVIDUELLES SENIORS :

Inscription : Pour chaque épreuve, les clubs doivent s'inscrire en utilisant l'engagement en ligne, disponible sur le site FFE (voir règlement financier).

Formule : Un tour de poules sans éliminés et tableau d'élimination directe (formule classique). En fonction du nombre d'engagés et du nombre de pistes, cette formule est susceptible d'évoluer afin que les tireur(se)s fassent le plus de matchs possibles. Dans ce cas, la nouvelle formule sera précisée sur l'annonce de la compétition. Le classement d'entré pris en compte sera le classement national.

Récompenses : voir règlement financier.

Arbitrage : Application du règlement FFE. Voir règlement financier.

➤ **QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS INDIVIDUELS :**

- Pour les championnats de France de **Nationale 1 à toutes les armes** – Qualification par le classement national (voir le règlement FFE).
- Pour les championnats de France de **Nationale 2 fleuret hommes et épée hommes et dames** – Qualification par le classement national (voir le règlement FFE).
- Pour les championnats de France de **Nationale 2 fleuret dames** – Qualification des 20 premières tireuses sélectionnables en équipe de France du classement FFE, non qualifiées en N1 et sur quota IDF.
- Pour les championnats de France de **Nationale 2 sabre hommes et dames** – Open sous réserve d'avoir participé à une épreuve régionale.
- Pour les championnats de France de **Nationale 3 fleuret hommes et épée hommes** – Qualification des 32 premières tireur(se)s sélectionnables en équipe de France du classement FFE, non qualifiés en N1 et N2 et sur quota IDF.
- Pour les championnats de France de **Nationale 3 épée dames** – Qualification uniquement sur quota IDF.

Pour prétendre à un quota IDF, il est nécessaire d'apparaître dans le classement IDF par la participation à au moins une épreuve régionale.

ÉPREUVES PAR ÉQUIPES SENIORS

Inscription aux compétitions par équipes (championnat IDF et sélectives N3) :

Les clubs doivent s'inscrire en utilisant l'engagement en ligne disponible sur le site FFE.

Formule du championnat IDF par équipes : (toutes armes)

Tableau d'élimination directe.

Formule de l'épreuve sélective N3 par équipes : (à l'Épée dames et hommes et au Fleuret Hommes)

Tableau d'élimination directe. Toutes les places ouvrant à une sélection par quota IDF sont tirées.

Classement initial des équipes

Les équipes seront classées dans le tableau en fonction du classement national de leurs tireur(se)s (3 mieux classés FFE pris en compte les places, si égalité les points, et tirage au sort si de nouveau égalité). Un décalage par club sera effectué uniquement pour le premier tour.

Arbitrage :

Pour une ou deux équipes, le club doit inscrire au moins un arbitre.

A partir de trois équipes, le club doit inscrire deux arbitres.

Pour éviter que certains arbitres ne se déplacent inutilement et pour gérer au mieux les dépenses occasionnées, la LIFE **contactera le ou les clubs pour lesquels un arbitre ne sera pas exigé**. Nous veillerons à ce qu'une rotation soit effectuée afin que les mêmes clubs ne soient pas toujours sollicités.

➤ **QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS EQUIPES :**

- Pour les championnats de France de **Nationale 1 et Nationale 2 à l'Épée hommes et dames et au fleuret hommes** – Qualification par les championnats de France par équipes de l'année N-1 (voir le règlement FFE).
 - Un(e) tireur(se) ayant participé à l'épreuve IDF sélective N3 par équipe ne pourra pas être engagé en N1
- Pour les championnats de France de **Nationale 2 au fleuret dames et sabre dames** – [Open sous réserve de participation au championnat IDF](#).
- Pour les championnats de France de **Nationale 3 sabre hommes** – [Open sous réserve de participation au championnat IDF](#).
- Pour les championnats de France de **Nationale 3 fleuret hommes et épée hommes et dames** – Qualification sur quotas IDF suite à l'épreuve sélective N3.
 - Un tireur ayant participé à une épreuve de N1 [et N2](#) (épreuves nationales ou ½ finale) ne peut pas être engagé à l'épreuve sélective IDF N3.

VETERANS

La LIFE organise un **championnat IDF individuel, des épreuves IDF individuelle**. Ces épreuves comptent au classement national vétéran.

Ces compétitions sont ouvertes à tous les vétérans (V1, V2, V3 et V4). A l'issue des compétitions individuelles, il est établi un classement IDF qui constitue le résultat final de « la coupe LIFE ».

La LIFE organise également une **épreuve sélective IDF par équipes** à l'épée hommes et à l'épée dames.

➤ **QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE EN INDIVIDUEL :**

- À **l'épée hommes V1, V2 et V3** : qualification des 32 premier(e)s tireur(se)s sélectionnables en équipe de France au classement FFE, puis les tireur(se)s sélectionnables en équipes de France suivant(e)s au classement IDF et sur quota IDF
- À **l'épée hommes V4, au Fleuret et au sabre Hommes et dames toutes catégories** : épreuve ouverte sans quota.

➤ **QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE OU CRITÉRIUMS NATIONAUX PAR ÉQUIPES**

- À **l'épée hommes nationale 1 et 2**, qualification des 32 premières équipes au classement national (voir règlement FFE)
- À **l'épée dames nationale 1 et 2**, qualification des 8 premières équipes à l'issue de la phase de poule nationale (voir règlement FFE)
- À **l'épée hommes nationale 3** : hors les 32 équipes qualifiées en N1 et N2, par quota IDF à l'issue de l'épreuve sélective par équipes.
- À **l'épée dames nationale 3** : qualifications des équipes classées de la 9^e à la dernière place de la phase de poule, puis 3 équipes IDF à l'issue de l'épreuve sélective par équipes n'ayant pas participé à la phase de poule.
- Au **fleuret hommes et au sabre hommes**, épreuve ouverte sans quota aux équipes de club et aux EIC
- Au **fleuret dames et au sabre dames**, il s'agit d'un critérium national par équipes : la composition des équipes est libre en privilégiant les équipes de clubs, puis de ligue, de zone et enfin les constitutions libres.

RAPPEL

- Les organisateurs doivent afficher obligatoirement la composition du directoire technique et annoncer le scratch.
- A l'issue de chaque épreuve, les organisateurs doivent envoyer le dossier des résultats par E-mail, au plus tard le lundi midi suivant l'épreuve, ceci afin de mettre à jour les classements nationaux, IDF, dans les meilleurs délais. Les destinataires du mail sont :
 - Le coordonnateur de la LIFE : fabricewittmer@gmail.com,
 - La trésorière : tresorerie@escrime-iledefrance.fr
 - Les secrétaires LIFE :
comite.escrime.paris@gmail.com; secretariat.lev@wanadoo.fr; cid.escrime.idf.est@gmail.com

Ce dossier doit comporter :

- Les répertoires informatiques complets (compressés),
 - Les fichiers « fff »,
 - Les résultats complets et détaillés sous format « .PDF »,
 - La composition du Directoire Technique
 - La liste des arbitres ayant officié sur l'épreuve,
 - Une photo de chaque podium,
 - Le fichier Excel rempli du compte-rendu financier,
 - La liste des tireur(se)s engagés sur extranet, pointée lors des inscriptions sur place,
 - La liste des tireur(se)s absents éditée depuis le logiciel « engarde ».
-
- Le compte rendu financier devra être envoyé par voie postale à la trésorière dans la semaine suivant la compétition avec :
 - Tous les documents émargés (fiche récapitulative, arbitres, commission, club accueil)
 - Les listes des tireur(se)s engagés, pointée aux inscriptions sur place,
 - Les chèques pour paiement des engagements,
 - Le chèque pour solde de la compétition (si pas de virement sur le compte de la LIFE)
 - Arbitrage : voir règlement FFE et règlement financier.
 - Droit d'engagement pour les individuels et pour les équipes : voir règlement financier.
 - En cas de circonstances exceptionnelles déterminées par le directoire technique, celui-ci se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement. Articles T 97 O 58 O 60 du règlement international. Dans ce cas, le président de la LIFE en sera informé par le D.T.

En cas de force majeure, le présent règlement pourra être modifié par les cadres techniques IDF en accord avec le président du LIFE.